Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 9 (1979)

Heft: 9

Rubrik: SOS consommateurs : bien acheter : les appareils électriques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOS consommateurs

Bien acheter: les appareils électriques

Depuis son apparition, la fée électricité a fait bien des miracles, et une foule d'appareils sont apparus sur le marché; des gros: aspirateurs, cuisinières, lave-linge ou lave-vaisselle, et des petits: mixers, fers, sèche-cheveux, couvertures chauffantes, friteuses, même couteaux, et cuit-œufs, etc.... et n'oublions pas l'abondante panoplie du bricoleur: perceuses, scies, outils de tout genre... Sans compter que chaque appareil est représenté par une foule de marques. Comment s'y retrouver dans cette jungle ? Car, hélas, il faut le dire, de nos jours les marques ne sont plus indicatives d'une provenance ni garantes d'une certaine qualité. Les tests de marchandises effectués par les associations de consommateurs ont montré que **sous des noms différents** se cachait bel et bien un **même** appareil, provenant du **même** fabricant, mais vendu à des prix forts différents eux aussi. Quelques conseils pour éviter bien des déboires.

1. Où acheter? Auprès d'un commerçant **ayant pignon sur rue** (donc pas dans les courses en car!). Un commerçant qui vous assurera un service après-vente soigné et garanti. De préférence pas trop éloigné de votre domicile, car les déplacements de monteur se paient très cher. Et si vous devez vous déplacer pour porter votre appareil à réparer (aspirateur par ex.) cela ne doit pas devenir une expédition.

2. S'informer avant l'achat. Ce point est très important. Si vous le pouvez, faites une petite tournée, comparez les prix pour un même modèle dans différents magasins. **Le mieux est de vous renseigner auprès de nos bureaux consommateurs-informations** (voir ci-contre). On vous y conseillera, vous pourrez voir des tests et des fiches techniques et choisir ensuite ce qui correspond à vos besoins et à votre budget.
N'achetez pas d'appareils à l'étranger, car il existe une législation suisse qui protège l'usager: en matière de sécurité certaines exigences sont formulées.

3. Etiquetage. Les fabricants suisses d'appareils ménagers ont mis au point une étiquette intitulée: information des consommateurs. Elle fournit les renseignements suivants: — données générales (origine, durée de la garantie, service après-vente) — données nécessaires à l'installation de l'appareil — caractéristiques (matériaux, capacité...) — accessoires compris dans le prix. Cette étiquette favorise la comparaison entre plusieurs appareils du même type: ainsi le poids d'un fer à repasser, la longueur du cordon, apparaîtront immédiatement. Quelques signes mystérieux apparaissent parfois sur les fiches ou appareils:

Association suisse des électriciens. Signe distinctif de sécurité.

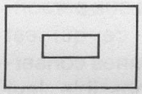

Double isolation. (Pour mixer par ex.)

Sigle de qualité de L'Institut suisse de recherches ménagères. Ces appareils ont subi avec succès les tests de l'institut.

CONSOMMATEURS-INFORMATIONS

Bienne: lundi, de 14 h. à 17 h., Palais des Congrès, rue d'Argent 31, 13e étage. Tél. (032) 23 57 03.
La Chaux-de-Fonds: lundi de 14 h. à 17 h., Grenier 22 (rez-de-chaussée). Tél. (039) 23 37 09.
Fribourg: mercredi, de 14 h. à 17 h., Pérolles 8, 4e étage. Tél. (037) 22 98 27.
Genève: mercredi, de 14 h. 30 à 19 h., rue Vautier 5, Carouge. Tél. (022) 42 52 22.
Lausanne: mardi, de 14 h. 30 à 17 h., et le premier mardi du mois de 14 h. 30 à 19 h. «Maison de la Femme», Eglantine 6, Tél. (021) 23 33 22.
Neuchâtel: mardi, de 14 h. à 17 h., Faubourg de l'Hôpital 19 A. Tél. (038) 24 40 55.
Sion: jeudi, de 14 h. à 16 h., Porte-Neuve 20, 1er étage. Tél. (027) 22 60 60.
Yverdon: jeudi matin de 8 h. à 11 h., Hôtel de Ville, entrée rue du Four 1. Tél. (024) 21 21 22.

4. Prestations de garantie. L'association des fournisseurs d'appareils ménagers (FEG) qui groupe les principaux importateurs suisses et étrangers a décidé de fournir, en accord avec les associations de consommateurs, les prestations suivantes: — garantie totale (pièces, main-d'œuvre et déplacement pendant un an — rapidité d'intervention (panne), réparation et pièces de rechange assurées pendant **12** ans — détail de facturation, calcul forfaitaire de déplacement). Exiger lors de l'achat la fiche FEG. Par ailleurs en écrivant à cette rubrique vous obtiendrez la liste des marques ayant adhéré à cette convention.
N'oubliez pas, au moment de l'achat de petits appareils de faire remplir à la caisse la «garantie» qui se trouve souvent **à l'intérieur du carton.**

Prudence... Prudence

- **En signant le contrat (voir «Aînés» 12/1978);**
- **en ne bricolant pas vous-même des appareils ou en vivant avec des cordons et prises défectueux;**
- **en n'utilisant pas de sèche-cheveux dans une baignoire ou une salle de bains;**
- **en ne déposant pas le lampadaire du salon sur une terrasse ou un balcon mouillés pour l'éclairer;**
- **en n'achetant pas certains appareils si vous n'avez pas bon œil, bonne vue, bonne tête;**
- **en respectant les conseils de prudence des associations de consommateurs et des fabricants.**

Un exemple, la couverture chauffante: ne pas l'utiliser humide, débrancher avant de se coucher, ne pas chauffer plus de ¾ d'heure; ne pas plier ou faire des plis; utiliser comme couverture de dessus exclusivement, ne jamais laver ni nettoyer à sec (!); ne pas utiliser pour invalides et enfants sans surveillance; ne pas mettre d'épingles ou objets métalliques dessus; ne pas laisser des enfants ou animaux monter dessus; ne pas acheter cet article si l'on est distrait, inattentif ou rêveur! La fée électricité est une bonne fée... mais parfois ses sujets sont bien imprudents.

Prochain article: «Venez donc prendre le thé...».

Adresse: SOS Consommateurs, Journal «Aînés», case postale 2633, 1002 Lausanne.